

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 16 décembre 2022 – 20 H

PRÉSENTS : Ghislaine DUPUY – Nicolas REY - Christophe VUILLEMIN – Gérard DUTEL – Véronique DEBERT – Sylvie GANGLOFF – Guillaume GARIN – Pierre-Jean LAFFAY – Stéphane BONIFACE

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Jacques RAFFIN (pouvoir à Ghislaine DUPUY)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas REY

Le conseil municipal approuve et signe le compte rendu de la séance du 25 novembre 2022.
Madame le Maire demande à ce qu'un point, non inscrit à l'ordre du jour, puisse être abordé.

1/ SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION « CANTINE SCOLAIRE »

Madame le Maire fait part de la demande de l'association de la cantine scolaire et rappelle la décision qui avait été prise en avril 2022. Une subvention de 240 € avait été attribuée pour l'année 2022 à la vue de l'excédent dégagé fin juin 2021. Il leur est maintenant demandé de régler les reports de charges qui avaient été consentis pendant la période covid lorsqu'une salariée était embauchée à mi-temps. Aujourd'hui l'association se trouve en difficulté avec cette dépense exceptionnelle. Il est donc décidé de répondre favorablement avec une subvention complémentaire de 702 € correspondant à 750 € habituellement versés – 240 € alloués en 2022 = 510 € + 192 € (prise en charge de l'abonnement téléphonique : 16 € X 12 mois).

2/ AVANCÉE DES PROJETS

• **Salle de Basket :**

L'APD (avant-projet définitif) et le dossier de permis de construire sont en cours d'achèvement.

Nous avons reçu la réponse de l'ANS, ils nous ont attribué 160.000 € de subvention.

• **Sécurisation des abords de l'école :**

Abri à vélos et arceaux :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes prend en charge le financement d'un abri à vélos couvert et des arceaux pour accueillir les vélos. Les modèles proposés par SIGNATURE agréent aux techniciennes de l'antenne régionale des Transports.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents retient les modèles PROCITY :

- Abri à vélos modèle Voûte M avec bardages en verre	3.622,75 € HT
- Arceaux vélos province X 3	<u>541,29 € HT</u>
	4.164,04 € HT

Aménagement des abords :

Deux variantes au projet initial sont présentées par Christophe VUILLEMIN. Le choix interviendra ultérieurement au regard des aides allouées.

3/ VOIRIE 2023

Lors du dernier conseil, il était décidé de prévoir les travaux sur les chemins de Bernand (14.427 € HT), et de Léchaud (15.938 € HT). Celui de Montmain (9.774 € HT) n'avait pas été retenu.

Au moment de l'élaboration du dossier de demande de subvention et après vérification, il s'avère que le chemin de Léchaud n'est pas classé voie communale mais chemin, donc non subventionnable au titre de l'enveloppe VOIRIE 2023 du Conseil Départemental.

Le chemin de Montmain est donc finalement retenu. De plus, des créations de fossés seront réalisées sur les chemins de La Goitière, Grangeneuve et Régnny pour une estimation s'élevant à 6.265 € HT, soit une enveloppe globale de 30.266,76 € HT.

À l'unanimité des membres présents, la révision de l'enveloppe VOIRIE est adoptée.

Madame le Maire souhaite que la commission VOIRIE se réunisse afin de travailler sur le tableau des voies communales. La date du samedi 25 février 2023 est arrêtée.

4/ ABANDON DU PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT AVEC LA C.C.F.E.

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération prise en septembre dernier qui allouait 1 % de la taxe d'aménagement à la commune à la CCFE. Sous pression de l'AMF et des Sénateurs, l'État a décidé de faire marche arrière et d'annuler le principe du partage de la taxe d'aménagement avec les groupements de communes. De ce fait, la délibération n° 2022-61 doit être retirée par une nouvelle délibération.

5/ RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Madame le Maire informe que cette réunion est fixée au **vendredi 27 janvier 2023 à 19 H à la salle des Fêtes**. Seront présents pour la C.C.F.E. : le Vice-Président de la Georges ROCHETTE, le Responsable du service collecte et traitement des déchets, Clément GILLON, ainsi qu'une technicienne en charge de ce dossier.

Les habitants de Saint Cyr de Valorges seront également conviés.

6/ APAVE / MODIFICATION DES STATUTS / AVENANT AU CONTRAT C.T.

À compter du 1^{er} janvier 2023, le bureau de contrôle APAVE sera scindé en deux entités : APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE et APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE.

Sous contrat avec cette société pour le contrôle technique (C.T.) des travaux de la salle d'animation rurale, il y a lieu de délibérer pour signer l'avenant à venir entre la commune et A.I.C.F. (APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France). Madame le Maire précise qu'aucun changement n'intervient, tant au niveau du montant des prestations que des interlocuteurs désignés.

7/ ASTREINTES HIVERNALES

Madame le Maire lance le sujet « Quand déclencher l'astreinte et surtout l'intervention de Pascal ? », « Qui désigner pour le faire ? ».

Après discussion, il est convenu que Madame le Maire et Jean-Jacques RAFFIN, Adjoint à la Voirie, seraient les plus habilités à contacter Pascal.

Pour les week-ends, il faudra tenir compte du calendrier des matchs de basket, à demander à Camille DEVARENNE.

Stéphane BONIFACE suggère de « s'aligner » sur les interventions du Conseil Départemental qui commencent à 5 H le matin ; du fait du délai de route de Pascal, ce dernier doit être appelé dès 4 H.

À voir avec Jean-Jacques, absent ce jour.

8/ VŒUX DU MAIRE

Les invitations seront distribuées en même temps que le bulletin de la CCFE. Le bulletin de Sainte Colombe attendu pour le 23 décembre ou le début de la semaine suivante pourrait aussi être distribué en même temps s'il n'y a pas de retard de livraison.

Madame le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu **le dimanche 08 janvier 2022 à 11 H** à la salle des Fêtes. Les membres du Conseil Municipal arriveront à 10 H pour préparer la salle.

Deux plaques de pizza sont commandées au Bistrot des Colombes ; un devis a été demandé à La Grange Gourmande de Saint Cyr-de-Valorges pour compléter.

9/ QUESTIONS DIVERSES

Rémouleur : Hervé ARQUILLIERE, rémouleur affûteur itinérant, souhaite stationner une à deux fois par mois place de l'Église en même temps que le pizzaiolo. Il est décidé qu'il bénéficiera d'une période d'essai gratuite de trois mois, puis s'acquittera d'un montant de 20 € par an.

Acquisition de deux onduleurs afin de se prémunir des microcoupures électriques existantes et des prochaines éventuelles coupures.

Cybersécurité : à l'initiative et à la charge de la C.C.F.E., un audit en cybersécurité a été proposé aux communes membres, à titre gratuit. C'est la société ABICOM qui a obtenu l'appel d'offres. En conclusion après à leur visite de contrôle, il en ressort que la sauvegarde des données informatiques du secrétariat n'est pas satisfaisante. La commune a consulté trois entreprises pouvant mettre en place une sauvegarde sécurisée, seule IMAGE LASER COULEUR a répondu en présentant le produit WOOXO, agréé par l'État. Deux boîtes, dont une externalisée, sauvegarderont les données chaque jour en les cryptant.

THD 42 : suite aux courriers recommandés adressés à THD42, à la Présidente du SIEL et copie à la Préfète, il a été répondu que le quartier du Belleton avait été gelé commercialement pendant les travaux. Les travaux étant terminés, il s'agit maintenant d'une phase d'intégration informatique.

Contrôle des Ponts et des murs de soutènement de voirie : les carnets de santé adressés par CEREMA suite à l'inspection d'INFRANEO nous sont parvenus ce jour.

Illuminations de Noël : dépose le lundi 09 janvier 2023. Voir au moment des « soldes » s'il y a des possibilités pour remplacer ou compléter le parc des décorations lumineuses.

Stéphane BONIFACE s'interroge sur le mode opératoire lors de la maintenance de l'éclairage public qu'effectue l'entreprise CITEOS, agissant pour le compte du SIEL. En effet il a été constaté que des lampes « grillées » n'étaient pas remplacées, alors que d'autres fonctionnant encore bénéficiaient d'un remplacement. Le 1^{er} adjoint émet l'hypothèse que les changements se font à titre préventif à l'issue d'un certain nombre d'heures mais qu'il n'est pas normal que les lampes déclarées défectueuses ne soient pas changées. Nous allons demander le détail des interventions pour vérifier.

Prochain conseil municipal le lundi 23 janvier 2023 à 18 H 30

Séance levée à 23 H 30